



Préambule : Les références institutionnelles aux programmes de l'enseignement de l'EPS et aux modalités d'évaluation certificative qui s'appliqueront lors de la session du concours externe du CAPEPS et du CAFEP sont les suivantes :

-Collège : références à l'arrêté du 17-07-2020 JO du 28-7-2020 pour les programmes et à l'arrêté du 31 décembre 2015 modifié par l'arrêté du 27 novembre 2017 pour les modalités d'attribution du DNB.

-LGT : références aux programmes EPS publiés au BO spécial N°1 du 22 janvier 2019 et à l'arrêté du 28-6-2019 - J.O. du 18-7-2019 et la circulaire d'application du 26 septembre 2019 pour les modalités d'évaluation certificative.

-LP : Les classes de seconde, de 1^{ère}, de terminale BAC PRO et de 1^{ère} et 2nd année de CAP : références aux programmes EPS publiés au BO spécial N°5 du 11 avril 2019, à l'arrêté du 30 août 2019 et à la circulaire d'application du 17-7-2020 pour les modalités d'évaluation certificative du CAP et l'arrêté du 17-6-2020 et à la circulaire d'application du 29-12-2020 pour les modalités d'évaluation certificative du Bac professionnel.

Épreuves d'admissibilité

Préambule : Les deux épreuves d'admissibilité évaluent, de manière complémentaire, la capacité du candidat à mobiliser des compétences lui permettant d'instruire et d'adopter une posture d'enseignant dans le système éducatif, adaptée aux enjeux de l'institution scolaire et aux changements à l'œuvre dans nos sociétés. La mobilisation de connaissances scientifiques plurielles lui permettra de se questionner et d'opérer ses premiers choix professionnels.

Le candidat devra être capable de concevoir un enseignement de l'EPS garantissant une qualité des apprentissages requis par la discipline, dans le respect de l'intégrité physique et morale de tous les élèves comme des valeurs de la République. Il devra faire la démonstration de son aptitude à s'adapter à son espace d'intervention et à son temps. Il devra également faire preuve d'une posture éthique, telle qu'exigée chez tout fonctionnaire d'État, et d'une maîtrise écrite de la langue française.

Rappel des intitulés et du programme

I. Épreuve écrite disciplinaire

Dissertation

L'épreuve vise à contrôler la connaissance et la maîtrise de la discipline éducation physique et sportive et à évaluer la capacité du candidat à mobiliser des connaissances issues des sciences humaines et sociales et validées par la recherche. Ces connaissances d'appui doivent permettre de répondre aux enjeux sociaux, historiques, culturels, éducatifs et scolaires de la discipline afin de mieux comprendre les mutations actuelles d'une discipline d'enseignement obligatoire pour tous les élèves du second degré au sein du système éducatif français.

Durée : cinq heures ; coefficient 2. L'épreuve est notée sur 20. Toute note égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Programme Écrit 1

Les éducations corporelles dans le cadre scolaire depuis 1936 : enjeux de société et débats au sein de l'EPS

1. Place des sciences dans la construction des savoirs enseignés et/ou à enseigner en EPS ;
2. Innovations et transformations des diverses activités physiques enseignées dans le cadre scolaire ;
3. Formation des enseignants et organisation du travail des élèves ;
4. L'école, l'EPS, le sport scolaire et la formation du citoyen.



Trois principes seront retenus pour la conception du sujet d'écrit 1 de la session 2022 :

I - le sujet interrogera les candidats à partir d'une citation de la période récente permettant d'éclairer une problématique actuelle de la discipline ;

II - il reposera également sur une question qui amènera le candidat à mobiliser les différents items du programme de façon à produire une réflexion argumentée, contextualisée et personnalisée ;

III - le caractère discriminant du sujet sera prioritairement conçu à partir de la capacité des candidats à se positionner par rapport à des processus à l'œuvre sur la période. La tension principale du sujet résulte de la confrontation de l'extrait et de la question conjointe.

II. Épreuve écrite disciplinaire appliquée

Composition à partir de documents fournis par le jury et d'un contexte d'enseignement.

L'épreuve vise à placer le candidat en situation d'identifier et de répondre à un problème pédagogique disciplinaire et doit permettre d'évaluer sa capacité à faire des choix pour proposer des stratégies pédagogiques et didactiques argumentées et étayées par des connaissances scientifiques, institutionnelles, technologiques et professionnelles.

Durée : cinq heures ; coefficient 2. L'épreuve est notée sur 20. Une note globale, égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Programme Écrit 2

L'activité de l'enseignant révélant ses conceptions au sein d'un établissement du second degré.

- Concevoir et opérationnaliser des situations d'enseignement adaptées à la diversité des besoins et des ressources des élèves au regard des compétences visées par la discipline ;

- Identifier, analyser et réguler les processus d'apprentissage des élèves afin d'organiser et d'assurer un mode de fonctionnement du groupe permettant d'atteindre les compétences visées par la discipline ;

- Coopérer, au sein de l'équipe disciplinaire comme au sein de la communauté éducative, pour répondre aux enjeux de l'école ;

- Situer la place et le rôle de l'EPS dans le parcours de formation, équilibré et équitable, de tous les élèves.

Trois principes seront retenus pour la conception et la formulation du sujet d'écrit 2 de la session 2022 :

I - le sujet interrogera les candidats à partir d'une phrase introductive qui pourra être extraite soit d'un texte officiel, soit d'une publication scientifique de nature à actualiser la réflexion ;

II - le sujet fera apparaître de manière plus ou moins explicite un ensemble d'interrogations émergeant du programme de l'épreuve. Il reviendra au candidat de rendre compte de la problématique éducative sous-jacente et de sa compréhension personnelle à travers des choix argumentés et opérationnels. Rappelons que l'épreuve est sur un modèle académique de type composition ;

III - un document de trois pages maximum compilant des données contextuelles pertinentes au regard de la question posée fournira certains éléments de contextualisation de nature à nourrir la réflexion et que le candidat aura la liberté d'utiliser pour étayer son argumentaire et enrichir ses propositions et illustrations. L'usage de ces documents apporte une plus-value indéniable dans la qualité des copies.



Épreuves d'admission

Préambule : *les épreuves d'admission (trois épreuves orales et trois prestations physiques) sont réparties de façon aléatoire sur l'ensemble de la session pour les épreuves orales 1 et 2. L'épreuve d'oral 3 sera positionnée en début du concours.*

Les trois épreuves d'admission évaluent la capacité du candidat à élaborer une activité pédagogique à destination des élèves, à investir une posture d'enseignant dans un contexte institutionnel, et à maîtriser des gestes techniques et professionnels indispensables.

Le candidat devra faire preuve d'une maîtrise de la langue française, d'une éthique irréprochable et proposer des mises en œuvre qui intègrent la sécurité des élèves.

Le cadre de ces épreuves s'inscrit dans la loi pour une École de la confiance promulguée au Journal Officiel le 28 juillet 2019.

La candidate ou le candidat doit faire preuve d'une maîtrise sans équivoque de la langue française, d'une posture éthique irréprochable et proposer des mises en œuvre qui intègrent la sécurité des élèves.

I. Première épreuve d'admission : leçon

Durée de préparation trois heures ; durée de l'épreuve une heure maximum (exposé quinze minutes maximum, entretien avec le jury quarante-cinq minutes maximum) ; coefficient deux ; note de zéro éliminatoire.

Cette épreuve vise à orienter la réflexion des candidats vers une lecture attentive de l'activité des élèves en cours d'EPS afin que la leçon présentée et animée soit ancrée dans le contexte de la classe, et révélatrice de choix pédagogiques et didactiques.

Pour répondre à la question formulée par le jury, le candidat dispose d'un dossier imprimé, sous format A3, et de l'enregistrement vidéo d'une leçon.

La question invite le candidat à élaborer la leçon d'EPS qui suit la leçon filmée, en cohérence avec le contexte d'enseignement présenté. Elle prend appui sur deux éléments extraits du contexte.

Toute APSA support inscrite au programme de cette épreuve est susceptible d'être support d'interrogation indépendamment des choix faits par le candidat pour la deuxième épreuve d'admission.

Exemple d'une séquence filmée support d'un sujet (vous ne disposez pas du dossier sous format A3) :

Lors de la phase de préparation, le candidat dispose :

- d'un document présentant le contexte d'enseignement constituant le cadre d'analyse support de la leçon. Ce document sous format A3 comprend :
 - les axes du projet d'établissement et ses principales caractéristiques ;
 - les axes du projet d'EPS et du projet d'AS ;
 - le projet de classe ;
 - le projet de séquence d'apprentissage dans l'APSA support ;
 - une synthèse de la leçon précédant la leçon filmée accompagnée de son bilan ;
 - la leçon support de l'enregistrement vidéo.

Ce document A3 peut éventuellement être complété d'annexes (exemples : outils de recueil de données, fiches d'observation, outils mis à disposition des élèves, etc.).



- d'un enregistrement vidéo (sur tablette individuelle) d'une classe en situation d'apprentissage dans une APSA inscrite au programme de l'épreuve. Cet enregistrement d'une durée de sept à huit minutes pourra être visionné autant de fois que le candidat le souhaite.

Cet enregistrement vidéo pourra être utilisé par le candidat pendant l'exposé, et par le jury et le candidat lors de la phase d'entretien.

- d'extraits des programmes en vigueur renvoyant aux AFC, AFL, AFLP du niveau de classe concerné par la question posée.

Lors de la phase d'entretien avec le jury :

Toutes les dimensions de l'activité professionnelle d'un enseignant dans sa classe pourront être interrogées, tant dans les aspects pédagogiques que didactiques.

Le candidat est amené à approfondir l'ensemble de ses propositions, à les discuter, à interagir avec le jury qui appréciera un niveau de compétences préprofessionnelles disponibles pour concevoir une leçon d'EPS adaptée au contexte de la classe.

Au regard du contexte de la classe, des questions pourront être posées en prenant appui sur des dispositifs complémentaires à l'enseignement obligatoire (enseignement optionnel, enseignement de spécialité, association sportive, section sportive scolaire, etc.)

L'épreuve permet au candidat de démontrer :

- qu'il sait concevoir et présenter une leçon d'EPS adaptée aux spécificités de l'EPL, aux besoins des élèves de la classe concernée en réponse à la question posée ;
- qu'il mobilise des connaissances de nature différente (didactiques, pédagogiques, scientifiques, professionnelles, techniques, institutionnelles...) acquises en formation et qu'il est capable de les mettre en relation avec le contexte précisé par le sujet pour formuler une réponse ;
- qu'il sait appréhender l'activité de l'élève qui vit une leçon d'EPS ; qu'il est capable d'explicitier son cadre d'analyse ;
- qu'il sait préciser la façon dont il souhaite engager les élèves dans leurs apprentissages dans un registre spécifique qui est celui du champ d'apprentissage ;
- qu'il est capable de prendre en compte l'hétérogénéité des élèves mais également les attentes singulières de certains dont le profil présente des caractéristiques spécifiques ;
- qu'il sait animer, intervenir, réguler pour favoriser l'adhésion, la mobilisation, la réflexion et l'interaction de tous les élèves pour les engager dans une réelle activité d'apprentissage ;
- qu'il sait évaluer les apprentissages ;
- qu'il inscrit son action dans le cadre des valeurs de la République et dans le cadre réglementaire d'un établissement scolaire du second degré concourant ainsi à la réussite des élèves.

Liste des APSA supports de l'épreuve :

Champ d'apprentissage	APSA
CA1	Relais vitesse/ Natation
CA2	Escalade/ Savoir nager



CA3	Danses / Acrosport
CA4	Badminton/ Basket-ball/ Boxe française
CA5	Step / Musculation

II. Deuxième épreuve d'admission : épreuve de connaissances pratiques et théoriques des activités physiques sportives et artistiques

Préambule : Cette épreuve vise à vérifier, d'une part, que le candidat est capable d'envisager son exercice professionnel dans différents contextes et registres d'intervention et, d'autre part, qu'il possède les capacités physiques nécessaires pour réaliser des prestations physiques dans les activités sportives et artistiques requises pour exercer le métier de professeur d'EPS.

Cette épreuve est dotée d'un coefficient 3 :

- Épreuves physiques : coefficient 2 dont coefficient 1 pour l'activité de spécialité et ½ pour chacune des activités de polyvalence
- Entretien : coefficient 1

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Champs d'Apprentissage (CA) en référence aux programmes du collège et du lycée général, technologique et professionnel en vigueur.	Épreuves physiques	APSA de référence pour la question initiale support de l'entretien de spécialité
CA1	800 m / Javelot	Course de haies, Course de 1/2 fond, Pentabond / multibond Javelot, <i>(Une APSA tirée au sort parmi les deux activités du biathlon choisi)</i>
	800 m / Pentabond	
	Haies / Javelot	
	Haies / Pentabond	
	50 m Brasse / 200 m nage libre	Natation
	50 m Dos / 200 m nage libre	
	50 m Papillon / 200 m nage libre	
	50 m Crawl / 200 m 4 nages	
CA2	Canoë-kayak	Canoë-kayak
	Course d'orientation	Course d'orientation
	Escalade	Escalade
	Parcours gymnique	Gymnastique sportive
	Danse	Danse



CA3	Arts du cirque	Arts du cirque
	Judo	Judo
CA4	Savate boxe française	Savate boxe française
	Badminton	Badminton
	Tennis de table	Tennis de table
	Handball	Handball
	Football	Football
	Rugby	Rugby
	Volley Ball	Volley Ball
	Basket Ball	Basket Ball

Toutes les activités physiques retenues sont ouvertes aux femmes et aux hommes.

II.1 Epreuve de connaissances pratiques des activités physiques sportives et artistiques

Les prestations physiques

Les pratiques sont dotées d'un coefficient 2.

Modalités pratiques

Au moment de l'inscription au concours, le candidat choisit trois APSA issues de champs d'apprentissage différents parmi les quatre premiers champs d'apprentissage de l'éducation physique et sportive (CA1 à CA4), présentes dans la liste des prestations physiques de la deuxième épreuve d'admission.

Parmi ces trois APSA, il en choisit une au titre de l'activité de spécialité. Elle intègre de fait l'ensemble des trois activités évaluées dans le cadre de l'épreuve. Elle sert de référence pour la question initiale concernant l'entretien de spécialité.

La notation sur vingt des prestations physiques se fait au $\frac{1}{2}$ point (au $\frac{1}{4}$ de point le plus proche si une approximation est nécessaire).

La prestation physique des candidats qui est évaluée, est celle observée le jour du concours et ne peut se référer à un quelconque niveau de pratique préalable. **Elle est appréciée dès la fin de l'appel de tous les candidats.** Elle s'effectue sur la base du référentiel d'évaluation établi par le jury pour chaque APSA et pour la durée de la session.

Les prestations physiques sont organisées selon la réglementation de la fédération à laquelle appartient l'activité sportive concernée et sont complétées par les éléments inscrits dans la présente note.

Toute adaptation particulière et spécifique à une épreuve du CAPEPS, proposée pour des raisons techniques, s'applique sur l'intégralité de la session en cours.

La prestation physique de spécialité est dotée d'un coefficient 1.

Les prestations physiques, dites de « polyvalence » relèvent obligatoirement de deux champs d'apprentissage différents et également distincts de celui auquel appartient l'activité de spécialité choisie par le candidat. Les modalités d'organisation et de passation des prestations physiques et d'évaluation sont identiques à celles en vigueur pour la spécialité.

Au terme des deux prestations physiques de polyvalence, le jury retiendra comme note finale la moyenne des deux notes qui sera dotée d'un coefficient 1.



Informations complémentaires concernant les prestations physiques

« Se préparer, réaliser, performer »

Au cours des prestations physiques, le candidat présente une motricité polyvalente prenant appui sur ses capacités physiques, une préparation physique sérieuse adaptée à l'épreuve et la mobilisation en acte de compétences professionnelles attendues (par exemple : se préparer seul ou à plusieurs, collaborer, coacher, analyser, réguler, arbitrer...).

À partir d'une connaissance élargie des formes scolaires de pratiques possibles dans chacune des activités choisies, le candidat démontre, par son attitude, sa capacité à s'engager physiquement en sécurité pour soi et/ou pour les autres. Un matériel adapté et spécifique participe le cas échéant à l'optimisation de la prestation du candidat.

Les bandeaux d'évaluation s'appuient sur les attendus de fin de lycée des programmes d'Éducation Physique et Sportive.

La capacité du candidat à analyser et choisir une réponse adaptée à soi et au contexte est recherchée pour optimiser ses ressources au service de sa performance individuelle et/ou collective.

CA1

Athlétisme

Les candidats ont fait le choix d'un ensemble de deux activités athlétiques conformément au programme du concours. Cette épreuve d'athlétisme se déroule selon les modalités définies par le règlement de l'IAAF.

800M / Javelot	800M / Pentabond	Haies / Javelot	Haies / Pentabond
----------------	------------------	-----------------	-------------------

Pour aider au choix de ce binôme d'activités, ci-dessous et à titre indicatif, le niveau des prestations en athlétisme de la session 2019 du CAPEPS externe.

ATHLÉTISME 2022								
FILLES				Niveau	GARÇONS			
120m haies	800m	Javelot	Pentabond		120m haies	800m	Javelot	Pentabond
18"2	2'32"3	29,60m	15,08m	1	16"1	2'09"8	42m	18,18m
19"9	2'47	23m	13,50m	2	17"	2'19"4	33,60m	16,60m
21"4	2'57"8	17,50m	11,85m	3	18"	2'26"5	25,60m	14,95m
23"1	3'07	11,90m	10,20m	4	19"5	2'33"7	17,20m	13,30m

L'ensemble athlétique impose aux candidats de s'investir dans une double pratique. Les activités sont enchaînées dans un ordre prédéfini par le contexte du concours : **le saut ou le lancer puis la course**.

Les candidats s'engageront pour produire deux performances maximales à l'aide de techniques efficaces, en faisant le meilleur compromis entre l'accroissement de la vitesse d'exécution et la précision.



Pour se préparer aux efforts spécifiques des deux épreuves, deux temps d'échauffement seront proposés : un premier avant le concours puis un second avant la course.

Un temps de récupération entre les deux épreuves sera proposé aux candidats.

Ces phases d'échauffement et de récupération seront observées par le jury.

Il sera demandé aux candidats après chaque essai, d'analyser leur prestation sur les différentes phases de leurs sauts ou de leurs lancers et de proposer une ou plusieurs régulation(s) prioritaire(s). L'analyse se fera à l'aide d'une liste non exhaustive de verbes d'action proposés par le jury, afin que les candidats essayent de transformer efficacement leur motricité pour produire une performance maximale.

Pour les concours, le nombre d'essais est limité à trois, dont deux sont obligatoires pour permettre au jury d'apprécier les choix des candidats.

En saut ou lancer, le nombre d'essais limités oblige le candidat à maîtriser sa motricité pour se montrer efficient et efficace dès le début de sa prestation.

L'utilisation de chaussures à pointes (9mm maximum) est possible et à la charge des candidats.

Pour les courses :

Les montres sont autorisées pendant la course.

L'épreuve de 800m :

Le départ se fait en couloir.

L'épreuve de haies :

- Elle consiste en la réalisation d'un 120 mètres haies avec 6 obstacles. La hauteur des haies est de 65 cm pour les femmes et 76 cm pour les hommes.
- La distance du départ à la première haie est fixée à 14,58 m, l'intervalle entre les haies est de 18,28 m (intervalle du 200 m haies minimales) et la distance séparant la dernière haie de l'arrivée est de 14,02 m
- Le départ se fait en starting-block.

L'épreuve de javelot (ils seront fournis par le concours) :

- Le poids des engins est de 500g pour les femmes et 700g pour les hommes.
- La zone d'élan sera limitée à 17 mètres.

L'épreuve de pentabond :

- Elle se réfère à l'épreuve scolaire et consiste à un enchaînement de cinq bonds après une course d'élan. Le premier bond est obligatoirement un cloche-pied. Le candidat pourra choisir sa planche d'appel parmi celles qui lui seront proposées. La planche la plus proche de l'aire de réception se situera à 9 m. Les planches suivantes seront positionnées tous les deux mètres.

Pour l'épreuve de pentabond ou de javelot, un seul essai mesuré suffit à valider une performance.



Natation

Conditions matérielles

L'épreuve se déroule dans un bassin extérieur de 50 m en référence au règlement FINA en vigueur au moment de l'inscription des candidats au concours (départ, nage, virage, arrivée, maillot de bain...).

Les séries pourront être mixtes.

Les bassins intérieurs couverts ne sont pas mis à la disposition des candidats.

Description de l'épreuve :

Les candidats font le choix d'un ensemble de deux courses conformément au programme du concours :

200m nage libre + 50m dos	200m nage libre + 50m brasse	200m nage libre+50m papillon	200m 4 nages +50m crawl
---------------------------	------------------------------	------------------------------	-------------------------

Déroulement

L'épreuve se déroule en deux temps.

Après un temps consacré à l'échauffement de 30 minutes, tous les candidats passent leur épreuve du 200m nage libre ou 200m 4 nages, départ plongé, suivant leur projet.

Une annonce de temps sera demandée lors de cette première épreuve. L'adéquation du projet de temps avec les ressources du candidat sera appréciée par le jury.

Chaque candidat disposera d'un temps minimal de récupération de 30 minutes entre les deux épreuves.

Dans un second temps, les candidats auront accès au bassin pendant 10 minutes, et ceci avant le passage de leur seconde épreuve sur un 50m dans la nage choisie selon leur projet, départ plongé sans annonce de temps préalable.

Niveau de Performance à titre indicatif :

FILLES						Niveau	GARCONS					
200m 4N	200mNL	50m PAP	50m DOS	50m BRASSE	50m NL		200m 4N	200mNL	50m PAP	50m DOS	50m BRASSE	50m NL
2'51''	2'39''	36''	38''8	42''5	34''	4	2'41''	2'23''	32''4	35''	38''5	31''
3'12''	2'54''	40''	43''5	47''2	37''	3	2'56''	2'38''	36''5	38''9	43''2	34''4
3'36''	3'14''	45''6	50''3	53''8	42''3	2	3'18''	2'56''	42''1	45''1	50''	40''
4'13''	3'46''	53''	59''	1'03''	49''	1	3'54''	3'26''	49''5	54''	59''5	46''8



CA2

Canoë Kayak

Le candidat se prépare à l'épreuve en choisissant son matériel, en s'équipant et en observant les démonstrations des parcours par les ouvreurs. Il réalise ensuite un premier parcours chronométré en eau calme qui fait apparaître des savoir-faire de propulsion, de conduite de l'embarcation, d'équilibre et de sécurité. Dans un second temps, et seulement si le candidat valide le parcours en eau calme, celui-ci s'engage pour performer sur un parcours chronométré en eau vive selon des trajectoires imposées par le franchissement de portes.

Le candidat dispose de deux passages au maximum pour valider le parcours en eau calme. S'il ne l'a pas validé à l'issue du second passage, il n'est pas autorisé à passer sur le parcours en eau vive de 200m.

Description parcours eau calme (classe 1) : slalom entre des bouées, marche arrière dans une porte, rotation autour de piquets, remontée de courant lisse, puis récupération d'un autre kayak (libre et vide) à déplacer sur une courte distance, vers une zone délimitée (longe de tractage non autorisée) puis débarquement avec son propre kayak.

Le jury observera l'efficacité des appuis (nombre de coups de pagaie) sur le slalom entre les bouées ou sur la marche arrière, au choix du candidat déterminé à l'issue de la démonstration, avant son départ.

Description parcours eau vive (classe 2) : descente de 200 m comprenant trois portes à franchir dans le sens du courant (qui valident les étapes successives du parcours) et quatre portes optionnelles (bonus) à remonter à contre-courant réparties sur l'ensemble du parcours.

L'ensemble de l'épreuve est chronométré. La réalisation conforme du parcours en eau calme (contournement de bouées), et le niveau de difficulté réalisé en eau vive (portes imposées et optionnelles franchies) permettent d'établir la performance finale au regard d'un temps moyen d'ouvreur.

Un dessalage non conforme aux principes de sécurité sera pénalisé.

Les candidats sont autorisés à utiliser leur matériel personnel (embarcation, pagaie, gilet et casque), en référence aux normes de sécurité et de conformité en vigueur. Ainsi, l'usage de tout kayak en polyéthylène, en matériaux composites, ponté ou déponté de 2,50 m au minimum est autorisé. Le port du gilet et du casque sont obligatoires (norme CE).

Toutefois, en cas d'impossibilité de faire usage de matériel personnel (absence de matériel personnel ou bien matériel non conforme), un parc de matériel sera mis à la disposition des candidats : kayak déponté, kayak polyéthylène d'initiation (type chopper, strim et rainbow), et matériel complémentaire (pagaies, gilets, casques et jupes plastiques).

D'autre part, une tenue adaptée à la pratique, le jour de l'épreuve, est à la charge du candidat. Cette dernière comprend : chaussures fermées (obligatoire), vêtements en rapport avec les conditions météorologiques.

Course d'Orientation

L'épreuve de course d'orientation doit permettre au candidat de révéler sa capacité à s'engager dans un milieu boisé pour réaliser un parcours imposé à son plus haut niveau de performance.

Le parcours proposé, à partir d'une carte d'orientation aux normes IOF, sera évolutif sur quatre niveaux dont la distance est comprise entre 1200 et 3000m. Il est attendu du candidat qu'il s'engage à son meilleur niveau, en sélectionnant les informations utiles pour planifier son itinéraire tout en montrant qu'il est capable de gérer activement sa sécurité. Cette gestion de la sécurité passe par la connaissance des risques inhérents à la pratique, et le port d'un équipement adapté, mais également par la gestion du temps maximum de course (1h) qui peut nécessiter une adaptation du choix d'itinéraire en cours de déplacement.



Le candidat peut utiliser une boussole, un chronomètre ou une montre (non géolocalisable), un stylo. La carte ne pourra pas être découpée pour séparer les définitions de postes (qui ne sont pas fournies à part). Les téléphones portables sont interdits également dès l'entrée dans la forêt.

L'épreuve met en place une évaluation qui tient compte avant tout du niveau de parcours réalisé (postes validés dans l'ordre imposé) puis du temps. 4 niveaux de balises sont proposés, sur 3 parcours imbriqués de difficulté croissante.

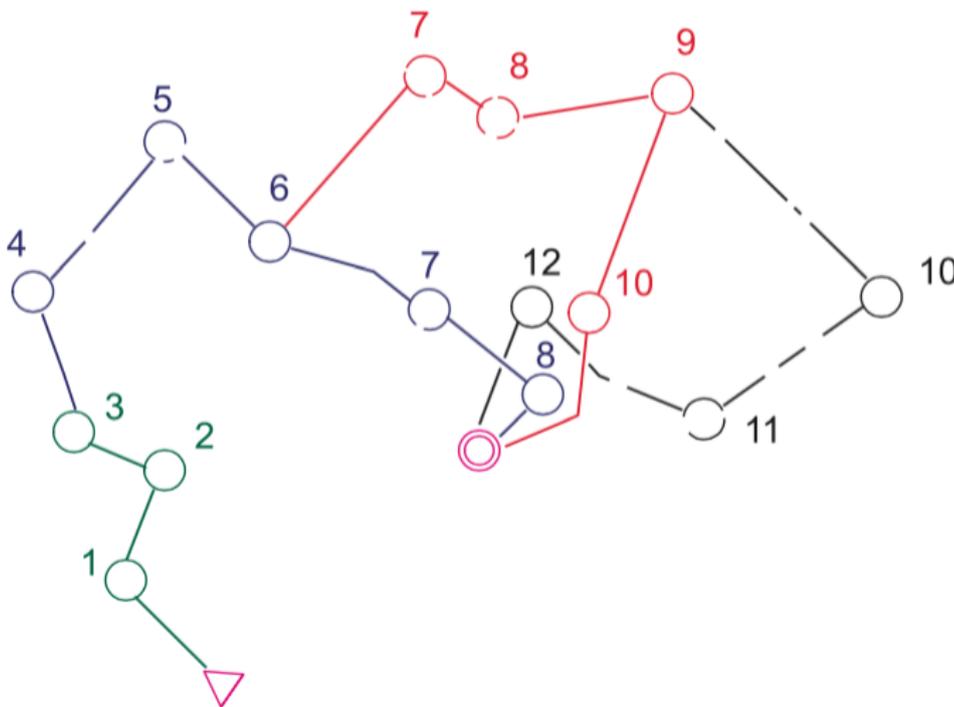
Les balises vertes de niveau 1, placées sur des lignes directrices de niveau 1 (chemin et sentier) permettent de valider un pré-requis : la capacité du candidat à rejoindre en sécurité le point d'arrivée en ne suivant que des lignes simples. Le parcours se poursuit sur des balises bleues de niveau 2 qui attestent de la capacité des candidats à quitter les chemins et à suivre des lignes de niveaux 2 (fossés...), pour réaliser son parcours dans sa totalité.

Sur le premier niveau de parcours, le changement de niveau de balise est imposé (vert/bleu). Pour les 2 changements de niveau suivants (bleu/rouge et rouge/noir) le candidat doit être en mesure de réaliser des choix pertinents en fonction de ses compétences et du temps restant : soit de finir le niveau engagé, soit de passer sur un parcours de niveau supérieur.

L'atteinte des balises rouges de niveau 3, nécessite de réaliser des sauts de ligne ou d'être capable de trouver un élément ponctuel visible (encadré par des lignes d'arrêt évidentes).

Enfin les balises noires de niveau 4 sont plus éloignées des lignes d'arrêt.

Un candidat ne parvenant pas à poinçonner de balises bleues n'attestera pas des compétences nécessaires à encadrer un groupe en milieu boisé. Un candidat réalisant le parcours noir dans son intégralité et dans le temps imparti sera valorisé.



		VA			
		↗	↘	↙	
		Vert		Bleu	
1	31	↗	↘	↙	
2	32	↗	↘	↙	
3	33	↗	↘	↙	
4	34	↗	↘	↙	
5	35	↗	↘	↙	
6	36	⊖			
7	37	⊖			⊖
8	38	⊗			⊖
		Rouge			
7	39	↗	↘	↙	
8	40	↗	↘	↙	
9	41	⊖			⊖
10	42	•			⊖
		Noir			
10	43	⊖			
11	44	↗	↘	↙	
12	45	⊗			⊖
		200 m			

Escalade

L'épreuve d'escalade se compose de prérequis sécuritaires, de deux prestations en voie et d'une en bloc sur structure artificielle d'escalade.

Prérequis sécuritaires : Chaque candidat doit valider un ensemble de prérequis sécuritaires qui témoignent de compétences professionnelles en acte afin de valider son épreuve pratique. Ces prérequis démontrent la capacité du candidat à s'engager physiquement en sécurité pour soi et/ou pour les autres.

- Être capable de s'équiper d'un harnais double pontet correctement serré au-dessus des hanches.
- Assurer en moulinette avec un système d'assurage type tube, bloquer une chute imprévue et redescendre un grimpeur au sol en toute sécurité.
- Avant chacune de deux prestations en voie, le candidat devra s'encorder avec un nœud de huit suivi d'un nœud d'arrêt plaqué au double pontet du harnais.

En cas de non validation d'un de ces prérequis, l'épreuve s'arrête immédiatement pour le candidat qui obtiendra la note de 0/20.

Nous vous invitons à consulter le lien des vidéos ressources du rapport de jury 2019, page 58 :
<https://contrib.eduscol.education.fr/eps/concours/capext/escapeps2019>

Prestations : A la fin de l'accueil, les candidats auront un temps de huit minutes de lecture sur l'ensemble des secteurs à l'issue duquel ils indiqueront la voie choisie pour le secteur 1 et un pré-choix pour le secteur 2 qui pourra être modifié à l'issue de la première voie. Ce temps de lecture doit permettre au candidat de sélectionner des informations utiles pour planifier son itinéraire et l'adapter éventuellement en cours de déplacement.

À l'issue d'une période d'échauffement libre, le candidat accède à un circuit comportant sept rotations de six minutes, transitions incluses, sous la forme suivante :



Secteurs VOIES :

- Dans chaque secteur, le candidat dispose d'un essai pour réaliser en tête et à vue une voie parmi un choix de difficulté de 4C à 6C.
- En cas de chute avant le premier mousquetonnage, un deuxième essai sera accordé au candidat. En cas de chute après la première dégainée mousquetonnée, la tentative du candidat est terminée sur le secteur.
- Le dépassement du temps imparti engendre l'arrêt immédiat de la grimpe.
- Seule la meilleure performance est retenue, toutefois la motricité du grimpeur sera appréciée dans les deux voies.

Secteur BLOCS :

- Le candidat doit choisir et valider (TOP) un maximum de **trois blocs** parmi les six proposés de 4C à 6B. Le nombre d'essais est illimité dans la limite du temps imposé.
- Si la difficulté des deux meilleurs blocs validés permettra de juger la performance du candidat, sa capacité à gérer ses ressources dans le temps imparti sera également appréciée. La motricité du grimpeur sera



appréciée dans chaque essai.

Complément d'information : Les chaussons et la magnésie (liquide ou en poudre) sont à la charge des candidats. Les harnais et les autres éléments de sécurité sont fournis par le concours.

Aucun accompagnateur, spectateur ne sera autorisé sur l'ensemble de l'épreuve par mesure d'équité.

CA3

ARTS DU CIRQUE

Définition de l'épreuve :

Présenter un solo d'une durée comprise entre deux minutes et trente secondes (2'30) et trois minutes (3') au service d'un numéro intégrant un projet artistique qui implique un jeu d'acteur et l'exploitation d'au moins une des trois familles des arts du cirque parmi : acrobaties, équilibres et manipulations. L'exploitation de plusieurs familles est possible.

Les candidats disposent de 30 minutes pour s'échauffer et se préparer avant la présentation du solo.

Le ou les objets éventuel(s) sont à la charge du candidat.

Le candidat devra expliciter le processus de création artistique dans la note d'intention.

Cette note d'intention sera écrite avec un titre (entre 600 et 1000 caractères espaces compris) et présentée au jury et aux spectateurs avant son passage (20 secondes allouées à cette présentation).

L'univers sonore éventuel de la prestation devra être calé sur le temps du solo et enregistré sur deux clés USB (dont une de rechange) au format MP3.

La scénographie devra être pensée au regard du projet artistique et un temps d'installation, à l'issue de l'échauffement, de cinq minutes maximum sera consacré à la mise en place de celle-ci.

Le jury se réserve le droit de refuser l'utilisation de certains objets s'ils sont considérés comme pouvant porter atteinte à l'intégrité physique du candidat ou risquant d'endommager l'espace scénique.

La préparation du candidat doit permettre la réalisation optimale d'une virtuosité expressive au service d'un projet artistique. La mise en œuvre d'une motricité singulière à son plus haut niveau de performance scolaire est attendue.

Complément d'information :

Scène :

- Dimensions : 8m d'ouverture, 13m de profondeur, 7 mètres de hauteur
- Revêtement au sol : tapis de danse noir sur plancher
- Avant-scène : en arc de cercle
- Pas de point d'ancrage au sol

Matériel mis à disposition :

- Deux tapis de réception de 20 cm d'épaisseur (de type DIMA)
- Un chemin de tapis déployable (environ 5cm d'épaisseur et 10m de longueur)
- Quatre tapis de type « sarneige » (2m x 1m, environ 5 cm d'épaisseur).



Tenue :

- Costume adapté au service du projet artistique et aux contraintes de l'objet/des objets éventuels. La nudité n'est pas autorisée.

Danse

Temps 1 : Le solo

La prestation doit être comprise entre une minute et une minute et quinze secondes. Le chronomètre démarre et s'arrête au premier et dernier élément chorégraphique (mouvement, son, voix, respiration...).

Le candidat devra expliciter le processus de création artistique dans la note d'intention qu'il donnera lors de l'échauffement. Cette note d'intention écrite sur une page maximum, sera explicitée en référence à une œuvre artistique (plastique, chorégraphique, littéraire...). Le candidat devra indiquer le titre de sa composition, le nom de l'œuvre de départ (avec éventuellement une photo) et son propos. Il devra expliciter les liens qu'il fait avec l'œuvre choisie et ses choix de mise en scène.

Pour le candidat utilisant un support sonore, l'enregistrement sur deux clés USB (une de rechange) au format MP3, devra impérativement être calé sur le temps de son solo. La scénographie et notamment la tenue, devra être pensée au regard du projet et en lien avec l'œuvre. La nudité n'est pas autorisée. En cas d'installation, un temps de deux minutes maximum sera accordé. De même, la remise en état à l'identique de l'espace scénique ne devra pas excéder deux minutes.

La préparation du candidat doit permettre la réalisation d'un projet expressif singulier.

La mise en œuvre d'une motricité au plus haut niveau de performance est attendue.

Tous les styles de danse peuvent être au service de sa démarche artistique

L'évaluation initiale du candidat sera réalisée lors de son solo.

Temps 2 : La composition collective en duo ou trio

Lors de l'échauffement, les duos ou trios seront établis par les jurys. À l'issue de la présentation des solos, les candidats disposeront de 30 minutes pour composer un duo ou un trio d'une durée de 45'' à 1', à partir de leurs solos initiaux, sans support musical. Le chronomètre démarre et s'arrête au premier et dernier élément chorégraphique (mouvement, son, voix, respiration...).

Cette composition doit permettre d'affiner l'évaluation du rôle de chorégraphe, à faire des choix pertinents pour transformer des solos, au service du duo ou trio (dans leur exploitation et leur mise en relation). Tout ou partie des éléments de scénographie (tenue notamment) peut évoluer entre le temps 1 et le temps 2 au service du duo ou trio.

L'évaluation finale du candidat reste individuelle.

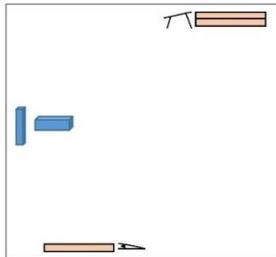
Matériel mis à disposition : feuilles, chronomètres, stylos, tapis de danse de 11m de large sur 8m de profondeur.

Gymnastique :

À l'issue d'un échauffement en autonomie, les candidats réalisent un parcours gymnique (sans support musical) au sol répondant aux cinq exigences de composition, liées de manière fluide. La durée de ce parcours se situera entre 30 sec et 1min10.



Animation Matérielle



Gradins

 Mini trampoline, 2 tapis de réception de 20 cm de hauteur

 Module de franchissement, longueur 1,20m, hauteur 1m

 Tremplin simple, tapis de réception de 20cm de hauteur

- Le matériel (tapis, mini-trampoline, tremplin et module de franchissement) sera prédisposé sur le praticable et restera inchangé.
- L'ordre des éléments est libre.
Les tapis de réception seront à hauteur du mini trampoline et du tremplin
- Les dimensions du module de franchissement sont les suivantes : hauteur 1m, longueur 1m20.
- Les candidats se présenteront dans une tenue proche du corps (cycliste et shorty acceptés). Les bijoux sont à retirer, les poignets de force sont autorisés à la charge du candidat.

Performer dans son enchaînement, revient à être capable d'assurer la reconnaissance de toutes les exigences à leur plus haut niveau de difficulté tout en maîtrisant leur exécution.

Le candidat sera observé et évalué dès son échauffement. Il veillera à gérer et optimiser sa prise de risque dans le choix de ses actions. Ainsi, les difficultés présentées dans le parcours gymnique seront en adéquation avec les ressources du candidat et la qualité d'exécution sera à privilégier.



PRATIQUE GYMNASTIQUE CAPEPS 2022

RÉALISATION D'UN PARCOURS GYMNIQUE COMPOSÉ DE 5 EXIGENCES

EXIGENCES DE COMPOSITION	NIVEAU 1 0,5 pt	NIVEAU 2 1 pt	NIVEAU 3 1,5 pts	NIVEAU 4 2 pts	NIVEAU 5 2,5 pts	
TOURNER ET VOLER 1 élément	Quelques pas d'élan 	Quelques pas d'élan salto avant avec aménagement matériel 	Quelques pas d'élan salto avant avec aménagement matériel 	Quelques pas d'élan salto avant 	Quelques pas d'élan salto avant carapé OU salto avant tendu OU Salto avant groupé avec ½ tour 	
		De l'arrêt, salto arrière 	De l'arrêt, salto arrière 	De l'arrêt, salto arrière 	De l'arrêt, salto arrière carapé 	
SE RENVERSER 1 élément	ATR une jambe OU De la position accroupie, placement du dos jambes groupées	ATR jambes serrées OU De la position accroupie, placement du dos jambes jusqu'à l'ATR	ATR ½ valse OU ATR roulade (départ libre) OU Healy	ATR valse OU Départ à genoux, placement du dos jambes tendus et serrés OU Souplesse avant OU Souplesse arrière	ATR double valse OU ATR en force jambes serrées ou écartées (sans action des jambes ? Si action des jambes B)	
UNE SÉRIE ACROBATIQUE 1 série	Roulade avant + roulade avant jambes écartées OU Roulade avant + roue OU Roulade avant + ATR une jambe	Roue pied-pied roulade arrière jambes (retour libre sur les pieds) OU Roue rondade	Roulade avant élevée + roulade avant OU Roue roulade arrière piquée à l'ATR	Rondade salto arrière OU Rondade flip OU Saut de mains 1 pied saut de mains 2 pieds OU Saut de l'ange + roulade avant OU Saut de mains + roulade avant élevée	Saut de mains salto avant (groupé, carapé, tendu) OU Salto avant décalé rondade OU Rondade salto arrière corps tendu OU Rondade flip salto (groupé, carapé, tendu)	
UNE SÉRIE DE SAUT (Ordre des éléments libre) 1 série	Saut droit + saut groupé	Saut groupé + saut ½ tour OU Saut de chat + saut ½ tour	Saut de chat ½ tour + saut tour complet OU Saut carapé (serré ou écarté) + saut tour complet OU Saut groupé + saut tour complet OU Saut groupé ½ tour + saut ½ tour	Saut cosaque + saut tout complet OU Saut de chat + Saut groupé un tour OU Saut grand jeté + saut de chat 1 tour OU Saut groupé + saut tour et demi	Saut carapé écarté (ou carapé) + saut tour et demi OU Saut changement de jambe + saut enjambé	
UN FRANCHISSEMENT 1 élément	Passé barrière https://drive.google.com/file/d/1nA4ux8-rqA3u8400kI9URGSBAkhVBeBK/view?usp=sharing	Reverse ou Passement voleur https://drive.google.com/file/d/1nq6TUY_Dyj78tr3Bq7fDc7YUE2uoETw4/view?usp=sharing	Passement Lazy https://drive.google.com/file/d/1r_yFQEREQV9X_7Tj6B14j0bK0oI.RB-1/view?usp=sharing	Saut de chat en largeur https://drive.google.com/file/d/14hdODINGf99-gjyFdL-LHdbCBQF4Fp/view?usp=sharing	Saut de chat en longueur https://drive.google.com/file/d/1B2CzXYT9awUsxJ5mNfkussqvh8Kx9VgVie-w7usp=sharing	Dash https://drive.google.com/file/d/1d36L9dwxGdTHIWxZZ0iCnR-PzfoAQX/view?usp=sharing

Précisions :

- Les difficultés supplémentaires présentées ne seront pas prises en compte dans la performance mais le seront dans l'exécution.
- Un même élément ne peut être présenté deux fois pour répondre aux exigences de composition de l'enchaînement. Par exemple, un salto avant utilisé pour satisfaire l'exigence « tourner et voler » ne pourra pas être répété (réalisé une deuxième fois) pour satisfaire l'exigence « série acrobatique ».
- Une série implique l'absence de temps d'arrêt ou de pas intermédiaire (la jambe libre peut cependant devenir jambe d'appui)
- Une présentation des franchissements est disponible en scannant le QR code ou en suivant le lien proposé dans le tableau ci-dessus. Leur évaluation portera sur leur fluidité et leur amplitude.

Avant sa prestation physique, le candidat transmet au jury un synopsis (ou fiche d'enchaînement) préalablement rempli sur lequel devra figurer le choix des difficultés présentées et leur ordre de présentation.

Une attention particulière sera portée sur la qualité d'exécution du parcours gymnique au regard des ressources du candidat.

Liens code franchissements CAPEPS 2022

N1 : passe barrière

<https://drive.google.com/file/d/1nA4ux8-rqA3u8400kI9URGSBAkhVBeBK/view?usp=sharing>

N2 : Reverse

https://drive.google.com/file/d/1nq6TUY_Dyj78tr3Bq7fDc7YUE2uoETw4/view?usp=sharing

Ou Saut du voleur



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Concours externe du Capeps et Cafep - Capeps

Complément d'information concernant le programme de la session 2022

https://drive.google.com/file/d/1vOOqK8uwjvV9v2liM8tZX9L51X_pq_59/view?usp=sharing

N3 : Lazy

https://drive.google.com/file/d/1r_yFQE8EQVI9X_7Tjs6B14j0bKOoLRB-/view?usp=sharing

N4 : Saut de chat en largeur

<https://drive.google.com/file/d/14hdODINGf9r9gjyjFdL-LHDbCBQF4Ftp/view?usp=sharing>

N5 : saut de chat en longueur

<https://drive.google.com/file/d/1B2CzXYT9awUsxJSmNfkuxsqvh8Kx9IVg/view?usp=sharing>

Ou dash

<https://drive.google.com/file/d/1d36L9dwxGdTHIWYxZZ0tCnR-PZf0AQXr/view?usp=sharing>



CA4

Badminton

L'épreuve de badminton vise à révéler chez les candidats leur plus haut niveau de compétences dans les pôles technique, stratégique, méthodologique et social.

Précisions matérielles : Les candidats devront apporter leur propre matériel, homologué FFbad. Le jury conseille aux candidats de se présenter avec 2 raquettes. Les volants plastiques sont fournis par le concours, cependant, avec l'accord préalable des deux adversaires un match peut être joué avec des volants en plume qui restent à la charge des candidats.

L'épreuve de badminton sera non mixte et se déroulera en trois phases :

- Phase 1 : L'échauffement

Celui-ci dure au total 15 min dont 10 min obligatoirement avec raquette, sur un demi-terrain de badminton.

Le niveau de maîtrise des candidats est apprécié par le jury dès cette première phase. À l'issue de l'échauffement, les candidats sont répartis dans 2 poules de 12 joueurs.

- Phase 2 : Brassage et identification du niveau de maîtrise

Dans chacune des 2 poules créées, une phase de brassage sera mise en place. Elle se déroule sous la forme d'un tournoi en « ronde suisse », comportant un minimum de 7 matchs par candidat.

Chaque match est disputé sous la forme de 11 points joués (le match s'arrête lorsque le total des points des deux joueurs est de 11, par exemple : 7-4 ou 2-9).

Dans le cas d'une égalité à 5-5, deux points d'écart sont nécessaires pour se départager, jusqu'à un score maximal de 13 points joués.

À l'issue de cette phase, les candidats seront regroupés en poules homogènes de 3 à 4 joueurs. À l'appréciation du jury, des matchs de « barrage » pourront se tenir afin d'affiner ce classement.

- Phase 3 : Match à thème et affinement du niveau de maîtrise

Au sein des poules homogènes issues de la phase 2, des matchs à thèmes sont organisés. Chaque candidat rencontre 2 adversaires. Chaque rencontre se déroule sous la forme d'un set de 21 pts.

Lors de cette phase, une organisation singulière est mise en place. Le terrain est divisé en 7 zones, comme suit :

		ZONE 1	Zone avant gauche
		ZONE 2	Zone avant droite
		ZONE 3	Zone mi-court gauche
		ZONE 4	Zone mi-court droite
		ZONE 5	Zone fond de court gauche
		ZONE 6	Zone fond de court droite
		ZONE 7	Corps du joueur (atteinte sur un volant tendu arrivant en-dessous de la ligne d'épaules uniquement)

Au cours de la rencontre, chaque fois qu'un joueur atteint pour la 1^{ère} fois l'une de ces 7 zones en point direct (volant qui touche la cible directement, sans être touché préalablement par l'adversaire), il se voit attribuer un



bonus de 3 points.

1 point est attribué à toutes les autres actions de marque : point direct dans une zone où le candidat a déjà bénéficié du bonus de 3 pts, ou faute de l'adversaire.

Le 1^{er} joueur atteignant le score de 21 pts en comptant les éventuels bonus gagnés remporte la rencontre. Dans ce cadre, la couverture de l'ensemble des zones sera appréciée et la capacité à tenir un niveau d'engagement optimal sur l'ensemble des rencontres est attendue.

Lors de cette phase, les candidats seront également évalués sur la qualité de leur prestation en tant qu'arbitre-observateur (annonce du score, remplissage de la fiche avec attribution des « points bonus » et des points normaux, jugement impartial...).

Tennis de Table

L'épreuve de tennis de table vise à révéler chez les candidats leurs compétences dans les pôles technique, stratégique, méthodologique et social.

Les candidats devront apporter leur propre matériel homologué FFTT.

L'épreuve de tennis de table pourra être mixte et se déroulera en trois phases.

- **Phase 1 : Introduction à l'épreuve (environ 30min)**

Après l'explication organisationnelle, les candidats auront 20 minutes pour se préparer à l'épreuve.

- **Phase 2 : Phase de brassage (environ 45min) IDENTIFICATION DU NIVEAU DE MAITRISE**

Cette phase permettra de hiérarchiser les candidats, afin qu'ils puissent s'exprimer à leur plus haut-niveau de compétence. Elle se déroule sous la forme d'un tournoi en "ronde suisse". Les rencontres se disputeront en une manche de 11 points (2 services chacun et 2 points d'écart).

- **Phase 3 : Match avec projet de jeu choisi par le candidat parmi 3 propositions (environ 45 min) AFFINEMENT DU NIVEAU DE MAITRISE**

Les candidats seront regroupés dans des poules homogènes de 3 ou 4 joueurs. Lors de cette phase, une organisation singulière sera mise en place. Chaque partie se déroulera en deux manches de 15 points joués. Chaque joueur conservera le service pendant une manche complète.

L'OBJECTIF DE CETTE PHASE est double : Remporter la poule **tout** en remportant le maximum de « points projet ». En effet, tous les points marqués sont cumulés sur la totalité des matchs ce qui permet de réaliser le classement de la poule.

Avant chaque rencontre, le candidat devra faire un choix de « projet de jeu » qui se caractérisera par des « points projet »

Les « points projet » ne sont comptés que lorsque le candidat est au service.

Quel que soit le projet, le point remporté sur un service gagnant compte comme point projet.

- **PROJET N°1 : LA 3^{ème} BALLE** : Remporter le point sur le coup qui suit son service.
- **PROJET N°2 : LE KO** : Remporter le point sur une balle non touchée par la raquette de l'adversaire. (N'importe quand dans l'échange)
- **PROJET N°3 : L'USEUR** : Remporter le point grâce au maintien de l'échange (après sa 3^{ème} frappe).

Les points de chance (bords de table et/ou filet) ne peuvent être comptés comme « points projet ».

Ethique et engagement dans les rôles sociaux d'arbitre-observateur.

Tout au long de l'épreuve, les candidats seront évalués sur leur attitude et leur engagement (respect de l'adversaire et de l'arbitre).

De plus, lors de la phase 3, les candidats seront évalués sur la qualité de leur prestation en tant qu'arbitre-observateur (gestuelle, annonce du score, attribution des « points projet », jugement impartial...).

Judo

Dès l'échauffement, le candidat doit faire la preuve de sa capacité à se préparer pour mettre en œuvre son judo.

L'épreuve est composée de 3 parties distinctes et complémentaires qui engagent le candidat à faire des choix pour démontrer son plus haut niveau de maîtrise au regard de ses ressources et de son parcours de formation.

La capacité à se mettre en projet pour réaliser et performer dans l'épreuve de judo doit révéler des compétences pré professionnelles essentielles au métier de professeur d'EPS.

- **La 1^{ère} partie : Présentation pendant 3 minutes d'un système d'attaque.**

Nous entendons par système d'attaque, l'ensemble des éléments techniques et tactiques qui s'articulent autour d'un ou plusieurs Tokui Waza allant de la saisie au Ne waza.

Cette partie d'une durée de 3 minutes se décompose en 2 temps qui s'enchaînent :

- 1er temps : pendant 2 minutes, démonstration d'un système d'attaque, préparée en amont, à partir d'une technique choisie par le candidat ;
- 2ème temps - pendant 1 minute, démonstration d'un système d'attaque à partir d'une technique choisie par le candidat dans la liste ci-dessous, dont la famille sera tirée au sort (famille différente de la technique du 1er temps).

Suite au tirage au sort, les candidats disposeront d'un moment de préparation préalable à ces 2 temps.

Familles tirées au sort	Te Waza	Koshi Waza	Ashi Waza (avant / latéral)	Ashi Waza (arrière)
Techniques au choix	Ippon seoi nage Moroté seoi nage Tai otoshi Eri seoi nage	Harai goshi Sode tsurikomi goshi Tsuru komi goshi Uchi Mata O Goshi	Uchi mata Sasae tsuri komi ashi Hiza Guruma Ashi Guruma Okuri ashi barai	O uchi gari Ko uchi gari O soto gari De ashi barai Ko Soto Gake

Le jury appréciera le réalisme, la variété et la qualité d'exécution des propositions de TORI et la disponibilité et l'attitude de UKE (posture, sécurité...).

- **La 2^{ème} partie : réalisation de Kakari geiko en Nage waza (1 minute 30), en liaison debout sol + Ne waza (1 minute 30).**

Dans cet exercice d'opposition, TORI et UKE auront des rôles prédéfinis. Le jury apportera des contraintes aux protagonistes et appréciera les qualités d'adaptation et la variété des réponses de TORI ainsi que l'attitude et la sincérité de UKE.

- **La 3^{ème} partie : Les exercices libres (2 ou 3 séquences de 3 minutes sont proposées).**

Les candidats se voient proposer par le jury une des formes suivantes qui pourra évoluer à la demande du jury :

- Yaku soku geiko.
- Randori régulés par un membre du jury. Les valeurs ne seront pas comptabilisées.



- Shiaï (arbitrés selon le règlement de la FFJDA) qui se poursuivront après le ippon en Randori régulés.

Le jury appréciera l'adaptation du candidat au rapport de force adverse et à la forme d'opposition proposée par le jury.

Les candidats devront avoir un Judogi réglementaire neutre et débarrassé de tout dossard et une ceinture. Dès l'inscription, les candidats devront indiquer leur poids. Au-delà de plus ou moins 5 kilos, le jury peut être amené à ne pas autoriser le candidat à participer à la 3ème partie de l'épreuve. La pesée se fera en pantalon de kimono et en tee-shirt.

Savate Boxe Française

Le candidat doit se présenter dans une tenue réglementaire et équipée de véritables chaussures de Savate Boxe Française à semelles lisses.

Le protège-dents simple ou double est obligatoire tout comme la coquille pour les hommes.

Pour les femmes, le protège-poitrine est obligatoire et la protection pubienne recommandée.

Les protège-tibias sont conseillés.

Les gants et les casques sont fournis par le concours.

À l'issue de la pesée, les candidats réalisent un échauffement libre de vingt minutes qui démontrera leurs capacités à se préparer à la spécificité de l'activité. La préparation, l'entraînement et l'engagement du candidat seront appréciés au cours des différentes phases de l'épreuve.

L'épreuve se déroule en deux phases :

→ Une première phase :

Assaut aménagé de deux reprises de deux minutes entrecoupées d'une minute de repos avec inversion des rôles. Les candidats sont évalués en attaque (organisation offensive) et doivent tirer au sort un thème entre riposte ou contre-attaque en défense (organisation défensive). L'évaluation porte sur la qualité de l'organisation offensive et sur la qualité de l'organisation défensive. Le candidat est opposé à un tireur de poids relativement proche. L'attaquant déclenche un enchaînement de deux à quatre touches, le second tireur contre-attaque ou riposte avec un enchaînement de deux à quatre touches. A l'initiative du jury, les candidats peuvent réaliser une reprise supplémentaire dans un des deux rôles.

→ Une seconde phase :

Les candidats seront regroupés par niveaux et poids pour deux reprises en assaut libre de deux minutes contre deux adversaires différents. A l'initiative du jury, les candidats peuvent réaliser une reprise supplémentaire. Dès l'inscription, les candidats devront indiquer leur poids. Au-delà de plus ou moins 5 kilos, le jury peut être amené à ne pas autoriser le candidat à participer à la seconde phase de l'épreuve. La pesée se fera en tenue officielle.

Les candidats seront observés dès l'échauffement.

L'évaluation est uniquement liée à la prestation réalisée le jour de l'épreuve. Elle prend notamment en compte la performance relative au résultat de chaque assaut, et la qualité de la prestation technico tactique lors des deux phases.

Le jury se réserve le droit d'arrêter un assaut pour des raisons de sécurité et/ ou d'éthique.



Basket-ball

L'épreuve se déroule en deux phases de jeu distinctes sur un terrain réglementaire pour une durée maximale de jeu effectif de quarante-cinq minutes.

La fin de l'appel marque le début de l'épreuve. Les candidats réaliseront un échauffement individuel et collectif au cours duquel leur prestation sera déjà appréciée et permettra la constitution des équipes par le jury.

→ Lors de la première phase, les candidats évoluent sur des oppositions en trois contre trois sur un demi-terrain.

Un temps mort sera accordé par le jury simultanément pour chaque équipe sur chaque match. Lors de cette phase, les candidats seront invités à passer par les rôles de joueur et d'arbitre.

→ La seconde phase consiste en un match à quatre contre quatre sur terrain entier.

Un temps mort par mi-temps est obligatoire afin de permettre aux candidats de se concerter et d'opérer des choix stratégiques et tactiques dans le cadre du projet de jeu de l'équipe.

L'évaluation prendra en compte la capacité du candidat à se préparer pour maintenir un engagement optimal sur la totalité de l'épreuve ainsi que la capacité du candidat à arbitrer.

Les ballons sont de taille six pour les femmes et sept pour les hommes.

Handball

L'épreuve se déroule sur deux terrains en largeur en quatre contre quatre avec des zones adaptées. Les buts sont similaires à ceux du Hand à 4.

La fin de l'appel marque le début de l'épreuve. Les candidats réaliseront un échauffement individuel et collectif au cours duquel leur prestation sera déjà appréciée.

A l'issue de ce premier temps, une répartition des candidats sera effectuée en deux "clubs", divisés en deux équipes au sein desquelles la mixité est possible.

L'épreuve est constituée de deux phases distinctes :

- Une première phase d'opposition face aux deux équipes du club adverse, avec alternance de dispositifs défensifs étagés (1-2 et 2-1)
- A l'issue de cette première phase, deux effectifs de niveaux distincts seront dégagés au sein de chaque club.

Les équipes hautes puis les équipes basses des deux clubs s'opposeront en deux mi-temps.

L'équipe qui ne joue pas recueillera des données à l'aide d'un outil numérique au service de l'évolution du projet de jeu collectif de son club.

Les clubs disposeront d'un temps de concertation pour la mise en place d'une stratégie collective cohérente en lien avec ce recueil qui sera un élément constitutif de l'évaluation.

La seconde mi-temps permettra en ce sens d'estimer l'efficacité des régulations opérées.

Les candidats pourront être amenés à investir différents postes : joueur de champ, gardien de but, remplaçant.

Football

Les candidats sont évalués dès la fin de l'appel. La préparation, l'entraînement et l'engagement du candidat seront appréciés au cours des différentes phases de l'épreuve.

L'épreuve s'organise de la manière suivante :

- Un échauffement personnel et individuel d'une durée de huit minutes.
- Un jeu collectif de conservation orienté sur un terrain réduit d'une durée totale de douze minutes.



- Une phase d'opposition de sept contre sept d'une durée totale de dix minutes de jeu sans décompte du temps. A l'issue de cette phase, les équipes sont reconstituées.
- Une phase d'opposition de sept contre sept d'une durée totale de vingt minutes effectives de jeu avec les équipes reconstituées.
- Selon les besoins de l'organisation, un candidat peut être amené à évoluer dans un rôle déterminé par le jury au cours de l'épreuve sans que sa prestation sur ce support ne soit prise en compte dans son évaluation.

La capacité du candidat à se préparer, à gérer et maintenir un engagement optimal durant toute la durée de l'épreuve, sera prise en compte.

Il est demandé aux candidats un T-shirt Blanc à manches courtes ou longues obligatoire à incorporer à la tenue réglementaire de l'épreuve.

Cas particulier des gardiens de buts :

les candidats sont invités à apporter leur tenue spécifique (maillot de gardien). Lors de la phase de préparation, les candidats doivent réaliser un protocole d'échauffement spécifique proposé par le jury. Les gardiens de but sont évalués à leur poste, ils peuvent évoluer dans différentes équipes et pendant une durée supérieure à trente minutes. Ils peuvent aussi évoluer dans le champ de jeu pour les besoins de l'épreuve sans être évalués.

L'épreuve se déroule sur un terrain en herbe. Pour les phases d'opposition, les candidats sont évalués sur un terrain de 68 mètres de longueur sur 50 mètres de largeur avec des buts de 7,32 m x 2,44 m. Les règles qui s'appliquent pour ces phases d'opposition sont les suivantes :

- Le hors-jeu est signalé à partir de la ligne médiane.
- A l'intérieur de la surface de réparation, toutes les fautes sont sanctionnées par un pénalty.
- Sur le reste de l'aire de jeu, toutes les fautes sont sanctionnées par un coup franc indirect, le premier adversaire étant positionné à 6 mètres du ballon
- Toutes les touches s'effectuent à la main.
- Toutes les relances du gardien sont réalisées à la main sauf sur sortie de but, la reprise du jeu se jouant au pied, ballon arrêté dans la surface de réparation.

Rugby

Les candidats sont évalués sur du jeu à toucher de type 5 contre 5 dans une 1^{ère} phase et ensuite sur du jeu à plaquer de type rugby à 7.

A l'issue de la 1^{ère} partie de jeu à toucher et cela tout au long de l'épreuve le jury s'autorise à modifier la composition des équipes si nécessaire.

L'organisation collective est laissée libre aux candidats. La polyvalence étant recherchée sur l'ensemble de l'épreuve, nous imposons aux joueurs les plus proches de la zone de remise en jeu de constituer la phase statique lors de la phase à plaquer.

Nous attendons de la part des candidats, un comportement respectueux, loyal et éthique pendant toute la durée de l'épreuve envers les autres candidats et les membres du jury. Vous devez performer mais cela ne peut pas être mis en œuvre au détriment de votre santé et de celle des autres candidats.

PHASE 1 : Jeu à toucher. Le règlement pour le toucher de type 5 contre 5 est identique à celui de la FFR compétitions :

- Le nombre de toucher est illimité.
- Le toucher se fait à 2 mains en simultané sur le buste face postérieure et face antérieure.
- Le ballon tombé au sol est rendu à l'adversaire.



- Le joueur qui touche doit rester au contact du joueur qui est touché jusqu'à une passe ou une course de 5m.
- Le jeu au pied de récupération est autorisé et le ballon doit être récupéré de volée.
- La montée des joueurs au coup d'envoi est autorisée à la prise de balle des adversaires.
- Sur chaque phase de touché, le joueur fait rouler le ballon entre les jambes.
- L'équipe qui marque engage et rend le ballon à l'adversaire.
- Les touches et la mêlée ne sont pas autorisées.
- La remise en jeu en (à) bras cassé s'effectue à 5m de toute ligne.

PHASE 2 : Forme de pratique à plaquer de type rugby à 7

- Le règlement, il est identique à celui du rugby à 7 catégories C avec les aménagements suivants :
- La remise en jeu s'effectue par l'équipe qui a marqué l'essai (Rugby à 7) et il n'y a pas de transformation d'essai.
- La mêlée s'effectue à 3 joueurs. La mêlée est simulée et le demi de mêlée ne peut pas suivre la progression du ballon.
- La touche s'effectue avec un alignement constitué de 2 joueurs. Le relayeur n'a pas le droit de rentrer dans l'alignement pour sauter. Lors des touches, il n'y a pas de possibilité de lift (soulever).
- Les règles concernant le jeu au pied sont identiques.

Avant le début de la 1^o séquence vers 14h45, il est recommandé de réaliser un échauffement individuel et collectif.

Tenue de rugby : short de rugby et crampons, protège-dents fortement conseillé.

Volley-Ball

L'épreuve se déroule en trois temps : une phase d'échauffement, une phase de brassage et une phase d'ajustement.

→ Phase 1 : phase d'échauffement

L'échauffement est réalisé en autonomie.

→ Phase 2 : phase de brassage

En opposition en 4 contre 4 sur un terrain de 9 mètres sur 14 mètres. Elle permet la constitution de groupes de niveaux. Les ballons qui franchissent le plan du filet doivent être contactés pieds au sol.

→ Phase 3 : phase d'ajustement

Elle consiste en des rencontres de 2 contre 2 par poules homogènes de joueurs, sur un terrain de 4,5 mètres sur 14 mètres.

La constitution des équipes appartient au jury.

Les candidats seront amenés à changer régulièrement de partenaires.

Le jury appréciera la capacité de chaque candidat à choisir les stratégies et tactiques, individuelles et collectives, permettant de faire basculer le rapport de force en sa faveur.



Pour les deux phases, le jury se réserve la possibilité d'intervenir sur les rotations de joueurs, notamment au service.

La hauteur du filet est de 2,24 mètres pour les femmes et 2,43 mètres pour les hommes.

L'évaluation se fera sur la prestation globale du candidat qui débute dès l'échauffement. Le jury appréciera également la capacité des candidats à mettre en œuvre des connaissances réglementaires en acte.

II.2 Épreuve de connaissances théoriques des activités physiques sportives et artistiques.

Présentation générale de l'entretien de spécialité

Cet oral est doté d'un coefficient 1.

Durée de l'entretien : une heure maximum débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximums.

En salle de préparation, chaque candidat dispose d'une tablette sur laquelle figure le sujet posé sous forme d'une fiche qui contextualise la séquence vidéo qui suit et permet au candidat de situer ses propositions au-delà d'un cas générique.

L'activité support d'interrogation dépend de l'activité choisie pour la pratique physique de spécialité. La tablette utilisée pour cet oral doit être considérée comme un outil de communication avec le jury. Ses fonctions de base pour la lecture vidéo (ralenti, arrêt sur image, zoom), pourront être utilisées pour illustrer les propositions des candidats. La calculatrice est accessible sur la tablette.

Les situations de mise en activité de l'élève observées sur le support vidéo portent sur tous les niveaux de pratique rencontrés dans les établissements scolaires du second degré et doivent permettre au candidat de proposer une démarche d'intervention permettant de transformer durablement la conduite et notamment la motricité du ou des élèves observés.

Le jury apprécie chez le candidat sa capacité à analyser la motricité d'un élève ou d'un groupe d'élèves dans une forme scolaire de pratique de son activité physique de spécialité, ainsi que la qualité et la pertinence de la démarche d'intervention issue de cette analyse.

L'entretien d'une heure commence par un exposé de 10 minutes maximum.

- **Durant l'exposé**, le candidat propose une ou plusieurs situations ajustées aux besoins du ou des élèves observés.
- **Durant l'entretien**, il est attendu du candidat qu'il justifie et fasse évoluer ses situations en prenant en compte la progressivité des apprentissages sur une séquence d'enseignement. Le jury pourra élargir le questionnement à d'autres contextes d'enseignement.

La question initiale est générique et identique pour tous les candidats.

Le candidat mobilise des connaissances scientifiques, technologiques, didactiques et sécuritaires au service d'une analyse de l'activité motrice des élèves préalable à toute intervention pédagogique destinée à la transformer durablement.

D'autres contextes d'intervention (autre moment dans le cycle d'enseignement, autre niveau de scolarité, autre type d'établissement, autre activité physique du même champ d'apprentissage) pourront être également proposés par le jury afin d'interroger l'ensemble des attendus de cette épreuve. Ces moments d'interrogation sont l'occasion pour les candidats de montrer qu'ils peuvent conduire une réflexion sur le métier de professeur d'EPS, de construire un enseignement, le discuter, interagir et de se situer au sein d'une équipe pédagogique.



Les jurés aborderont durant l'entretien les aspects sécuritaires (physique, affectif...) et la gestion des accidents liés à la pratique de l'activité de spécialité choisie par le candidat (par exemple : risques liés à la pratique de l'activité de spécialité, gestion de ces risques dans le cadre scolaire et gestion des accidents potentiels).

Traitement du sujet

Le sujet doit permettre au candidat de révéler ses capacités à analyser la motricité du ou des élèves observés sur la vidéo, et il doit surtout lui permettre, à partir de cette analyse, de proposer une démarche d'intervention fondée sur la pratique physique observée sur la vidéo.

Le candidat propose lors de l'exposé une ou plusieurs situations ajustées aux besoins du ou des élèves observés, qu'il sera ensuite en mesure d'explicitier et justifier durant l'entretien, puis de faire évoluer dans la perspective de faire progresser ces élèves sur une séquence d'enseignement.

La focale sur la qualité de la démarche d'intervention invite les candidats à porter notamment leur attention sur l'analyse positive de la motricité du ou des élèves observés. Nous invitons les candidats à s'exercer à analyser les ressources, les points forts et les acquis des élèves, pour être en capacité de renforcer leur engagement, et de leur proposer des contenus réellement accessibles, en prenant en compte les points forts à stabiliser, renforcer ou développer le cas échéant. Les problèmes identifiés lors de l'analyse de la motricité du ou des élèves (les défauts, les manques ou les faiblesses) enrichiront cette analyse dans la mesure où des propositions crédibles et hiérarchisées permettront d'aider réellement le ou les élèves observés à les résoudre ou les dépasser dans le cadre d'interventions adaptées.

Course d'orientation

Afin de permettre aux candidats de se préparer dans les meilleures conditions, un exemple de vidéo pouvant illustrer la pratique d'un élève en course d'orientation peut être visualisé en suivant le lien suivant :

<https://contrib.eduscol.education.fr/eps/concours/capext/vidsecu/cosujet0>

Cette vidéo présente différents éléments (non exhaustifs) pouvant être intégrés dans le sujet : une vidéo de départ de l'élève ; une trace GPS dynamique ; une vidéo d'arrivée de l'élève ; des informations complémentaires comprenant un tableau de données et un graphique de vitesses.

Une carte vierge (spécifique au sujet) est mise à disposition du candidat sur la table de préparation. Elle lui permettra d'explicitier sa démarche d'intervention dès l'exposé.

III. Troisième épreuve d'admission : Epreuve d'entretien avec le jury

1. Organisation de l'épreuve d'entretien avec le jury pour la session 2022

L'épreuve d'entretien est programmée le premier jour de chaque session d'admission, le lendemain de l'accueil, pour l'ensemble des candidats convoqués.

D'une durée de 35 minutes sans temps de préparation préalable, elle est affectée d'un coefficient 3.

2. Composition du jury pour la session 2022

Le jury est composé de deux jurés : L'un représentant la discipline EPS et le second hors du champ de l'EPS appartenant à l'une des catégories de personnels précisées dans la note de la DGRH relative à la composition du jury de l'épreuve d'entretien.

3. Structure de l'épreuve



Première partie de l'épreuve pour la session 2022 :

D'une durée de 15 minutes (exposé initial du candidat d'une durée de 5' maximum suivi d'un entretien avec le jury de 10'), cette première partie ne vise pas à une présentation exhaustive du parcours du candidat. Celui-ci est invité à présenter certains éléments de son parcours et de ses expériences : ceux qui expliquent et justifient son aspiration à devenir professeur d'EPS dans le second degré. Les éléments indiqués – travaux de recherche, enseignements suivis, stages, engagement associatif, périodes de formation à l'étranger – n'ont pas de caractère obligatoire : le candidat peut valoriser de tels éléments, notamment s'il a des expériences d'encadrement des jeunes ; il a néanmoins la liberté d'en présenter d'autres venant les compléter, à condition qu'ils éclairent son parcours et précisent sa motivation. Il est invité à puiser dans son parcours et ses expériences des arguments sur lesquels son aspiration personnelle à devenir professeur se fonde. L'entretien avec le jury porte sur les éléments présentés, et permet au candidat de préciser ou de compléter son exposé initial. La fiche individuelle de renseignement – dont les membres du jury ont connaissance mais qui n'est pas notée – peut alimenter les questions du jury, à condition que celles-ci restent centrées sur l'exposé initial. Dans tous les cas, seule la prestation du candidat est évaluée par le jury.

Le candidat admissible se présentera le jour de l'épreuve avec cette fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant au programme du concours, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

Il la remettra à son jury.

Un candidat qui ne remet pas la fiche individuelle à son jury le jour de l'épreuve entraîne son élimination (article 11 de l'arrêté du 25 janvier 2021).

Seconde partie de l'épreuve pour la session 2022 :

Elle est consacrée à « deux mises en situation professionnelles » : l'une d'enseignement (liée à la discipline enseignée ou au contexte de la classe), l'autre relative à la vie scolaire (situation extérieure à la classe).

Ces « mises en situation » font appel à l'expérience (directe ou indirecte), mais aussi à la capacité de jugement du candidat à propos d'une situation professionnelle que l'on estime délicate et suffisamment complexe. Le candidat est invité à mobiliser sa réflexion et ses connaissances afin de formuler une proposition d'action de nature à répondre au problème qu'il a identifié.

Comme l'épreuve ne comporte pas de temps de préparation, le jury commence l'entretien par une phrase précisant le contexte, telle que : « Vous êtes professeur d'EPS dans tel établissement, etc. »

Pour chaque situation, l'entretien dure 10 minutes et est structuré autour de deux questions principales posées par le jury :

- a) Quels sont les valeurs et principes de la République et, le cas échéant, les principes juridiques régissant l'organisation et le fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement et des écoles, ou, s'il y a lieu, des établissements privés sous contrat, qui sont en jeu dans cette situation ?
- b) Comment analysez-vous cette situation et quelles pistes de solutions envisagez-vous ?

Ces situations, proposées par le jury, forcément simplifiées et épurées pour tenir compte des conditions de l'épreuve, s'inspirent le plus possible de situations réelles et leur thème est en lien direct avec les droits et obligations des fonctionnaires, les valeurs de la République et les exigences du service public d'éducation.



Ces situations peuvent aussi permettre au candidat de montrer qu'il connaît les différentes fonctions et ressources présentes dans un établissement scolaire (dispositifs disciplinaires, interdisciplinaires, transversaux et institutionnels) et qu'il peut les mobiliser pour l'aider.

Ainsi, il est attendu du candidat qu'il propose des préconisations argumentées et instruites mettant en jeu suivant la nature de la mise en situation professionnelle une gestion de celle-ci dans la classe à court ou moyen terme ou dans l'établissement voire sur le plan académique.

Choix des mises en situation professionnelle pour la session 2022 :

Le candidat se verra proposer deux mises en situation professionnelle comme indiqué dans le programme. Celles-ci auront été conçues et validées par le jury au cours des différentes phases de préparation de l'admission. Les mises en situation seront présentées l'une après l'autre par écrit aux candidats. La première portera sur une situation d'enseignement, la seconde sur une situation relative à la vie scolaire.

Sujets zéro :

-Mise en situation professionnelle liée à l'enseignement de l'EPS :

* Sujet : Vous êtes professeur d'EPS dans un collège, à sa lecture, le projet d'EPS apparaît principalement orienté sur la performance des élèves au détriment de la réussite de tous.

-Mise en situation professionnelle liée à la vie scolaire :

* Sujet : Vous êtes professeur d'EPS dans un collège, le principal lors de la tenue d'un conseil pédagogique demande à chaque discipline leur contribution à l'éducation à la citoyenneté.
